

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2025

GARANTIR UN CADRE FISCAL STABLE, JUSTE ET LISIBLE POUR NOS MICRO-ENTREPRENEURS ET NOS PETITES ENTREPRISES - (N° 1337)

AMENDEMENT

N° CF19

présenté par

Mme Pirès Beaune, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Au plus tard le 01 janvier 2026, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant un panorama des micro-entreprises.

Ce rapport comporte un volet quantitatif dressant notamment une répartition par chiffre d'affaires, par type d'activité, par année de création et par âge du créateur.

Ce rapport met également en exergue des estimations du montant des cotisations sociales diverses acquittées par les micro-entrepreneurs et des simulations des droits ouverts associés.

Ce rapport estime aussi la part des micro-entreprises dont l'activité dépend principalement d'une ou plusieurs plateformes d'intermédiation ou de mise en relation.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement demande au gouvernement un rapport, qui permettrait d'alimenter une réflexion objective sur le modèle de la micro-entreprise.

L'enjeu est de documenter ce sujet qui nécessite un travail de fond notamment de la part de la représentation nationale. Ce rapport permettrait ainsi d'identifier les éventuelles évolutions du cadre fiscal et social des micro-entreprises qui seraient réellement vertueuses pour leurs créateurs et pour la Société.